

Défense de l'inconditionnalité

André Gorz, "Misères du présent,..." , P.140-145

b) L'inconditionnalité du droit à un revenu de base suffisant soulève des objections immédiates : ne va-t-elle pas produire une masse croissante d'oisifs vivant du travail des autres ? Ces autres ne vont-ils pas refuser de porter le fardeau de la nécessité et exiger que l'oisiveté soit interdite, le travail rendu obligatoire, sous la forme du *workfare* ou du service civil obligatoire « d'utilité sociale » ?

De nombreux partisans de l'allocation universelle, tant libéraux que socialistes, soulèvent ces objections. Mais ils rencontrent alors la difficulté suivante : quel contenu donner au travail obligatoire exigible en contrepartie de l'allocation de base ? Comment le définir, le mesurer, le répartir quand l'importance du travail dans l'économie devient de plus en plus faible ? Comment éviter, d'autre part, que le travail obligatoire ne concurrence et ne détruise une proportion croissante d'activités et d'emplois publics normalement rémunérés ?

Il faut bien cerner ce qui est ici en jeu.

Si on veut que l'allocation universelle d'un revenu de base soit liée à l'accomplissement d'une contre-prestation qui la justifie, il faut que cette contre-prestation soit un travail d'intérêt général dans la sphère publique et que ce travail *puisse avoir sa rémunération* (en l'occurrence le droit à l'allocation de base) *pour but sans que cela altère son sens*.

S'il est impossible de remplir cette condition et si l'on veut que l'allocation universelle serve au développement d'activités bénévoles, artistiques, culturelles, familiales, d'entraide, etc., il faut alors que l'allocation universelle soit garantie inconditionnellement à tous. Car *seule son inconditionnalité pourra préserver l'inconditionnalité des activités* qui

n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes. Je me rallie donc – après l'avoir longtemps contestée – à la position des partisans d'une allocation de base *suffisante* (et non minimale), « à inconditionnalité forte », selon l'expression d'Alain Caillé et Ahmet Insel¹. J'y vois la seule formule qui préserve le bénévolat et qui – *tout en les rendant accessibles à tous* – soustrait à la socialisation et à l'économicisation les activités « qui valent pour elles-mêmes comme leur propre fin ».